

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2006, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté l'ordonnance suivante :

OCA06 042 Ordonnance relative à « L'activité de Noël de la SDC Promenade Fleury »
Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)

Cette ordonnance peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-sixième jour de novembre deux mille six.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe